

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 216-23**

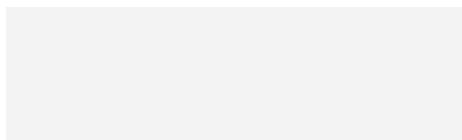
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 216-23            modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement –  
(RMH-330)

Adoption par le conseil : 17 août 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 août 2021.



Josée Bourdeau, notaire  
Greffière adjointe